



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 13 - Aide aux associations sportives - Troisième attribution 2026

Délibération n° 008320

Aide aux associations sportives - Troisième attribution 2026

Rapporteur : M. Frédéric PARISE, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	03/06/2026	Favorable unanime

Résumé:

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes manifestations – subventions exceptionnelles et animations.

I. Programme Manifestations – Subventions exceptionnelles

1.1 Programme Manifestations

- Besançon BMX

Organisation d'un championnat de France sur le complexe sportif du Rosemont du 3 au 5 juillet 2026. Ce championnat va regrouper un millier de pilotes et mobiliser une centaine de bénévoles du club. La mise en œuvre de cette compétition, dotée d'un budget prévisionnel de 182 K€, est accompagnée par la Ville à hauteur de **23 000 €** au bénéfice de Besançon BMX, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 10 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon BMX** **13 000 €**
Soutien spécifique

- Besançon Triathlon

Organisation du **Triathlon Vauban** les 20 et 21 juin sur la base de loisirs des lacs d'Osselle qui sera, à nouveau cette année, épreuve support de la coupe du monde de para-triathlon.

Les meilleurs para-triathlètes mondiaux seront donc présents à Osselle.

Le public pourra voir à l'œuvre les champions olympiques français Alexis Hanquiquant (porteur de la flamme olympique) et Jules Ribstein.

Le Besançon Triathlon proposera durant ce même week-end des épreuves sur les distances XS, S en individuel, S en relais et M par équipe.

La mise en œuvre de cette épreuve au rayonnement international est accompagnée par la Ville à hauteur de **20 000 €** au bénéfice de Besançon Triathlon, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 14 000 €
Communication, mise à disposition de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon Triathlon** **6 000 €**
Soutien spécifique pour l'évènement

- Besançon Football

Organisation de la **BF Cup**.

60 équipes allant des catégories U6 à U15 se retrouveront sur le terrain du stade Léo Lagrange les 23, 24 et 25 mai prochains.

La mise en œuvre de cette compétition est accompagnée par la Ville à hauteur de **5 000 €** au bénéfice de Besançon Football, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 4 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon Football** **1 000 €**
Soutien spécifique

- **Besançon Curling**

Le So'Curl 2026 du 18 au 22 mai est une semaine dédiée au curling, sport olympique depuis 1992. Organisé par le Besançon Curling Club, cet événement a pour ambition de rassembler près de 500 participants, allant des amateurs aux joueurs de niveau national et international, afin de promouvoir et de développer la pratique du curling.

La semaine So'Curl 2025 proposera un programme varié, adapté à tous les publics :

- **Tournoi Partenaires (lundi 18 mai et mardi 19 mai)** : partenaires privés et publics
- **Initiation Handi-Curl et Tournoi découverte (mercredi 20 mai)** : Une session dédiée à l'accessibilité du curling pour tous.
- **Besac curl tour le jeudi 21 mai** : tournoi interne au club
- **Soirée Olympique et Médias (vendredi 22 mai)** : Une soirée dédiée aux sportifs olympiques et aux médias

La mise en œuvre de cette semaine dédiée au Curling est accompagnée par la Ville à hauteur de **10 000 €** au bénéfice du Besançon Curling, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 9 000 €
Mise à disposition d'infrastructures, communication
- Attribution d'une **subvention au Besançon Curling** 1 000 €
Soutien spécifique pour l'évènement

- **Besançon Vol Libre**

L'association Besançon Vol Libre organise une nouvelle édition de Tout Besançon Vole les 22 et 23 août prochain. Afin de mettre parfaitement en valeur les particularités du territoire pour la pratique du parapente ou du Delta, cet événement exploitera toutes les facettes de la discipline en proposant des démonstrations, du marche et vol mais aussi une épreuve de précision d'atterrissage.

La mise en œuvre de cette manifestation est accompagnée par la Ville à hauteur de **3 000 €** au bénéfice de Besançon Vol Libre, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 000 €
Communication, mise à disposition d'infrastructures, de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Besançon Vol Libre** 500 €
Soutien spécifique

- **Le Soleil Brille Pour Tout le Monde**

Le Soleil Brille pour Tout le Monde a le projet fin août de rallier Milan à Nice à vélo avec un peloton composé de cyclistes valides et handicapés mentaux.

Après Besançon-Vichy en 2022 et Besançon-Milan en 2025, l'objectif est toujours de sensibiliser le grand public à l'absence de sportifs handicapés mentaux aux Jeux Paralympiques. Différentes haltes sont prévues le long du parcours (dont le Comité International Olympique à Lausanne) pour terminer par une rencontre avec le Comité d'Organisation des JO 2030 de Nice.

Il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de **500 €**.

- **Kyudo Besançon**

L'association KYUDO Besançon organise les 14, 15, 16 et 17 mai prochains au pôle sportif des Montboucons un grand stage national ouvert à tous les licenciés de France.

La mise en œuvre de cette manifestation est accompagnée par la Ville à hauteur de **4 000 €** au bénéfice du Kyudo Besançon, ventilés de la manière suivante :

- Aide indirecte 3 500 €
Mise à disposition d'infrastructures, communication, aide logistique
- Attribution d'une **subvention au Kyudo Besançon** 500 €
Soutien spécifique pour l'évènement

1.2 Subventions exceptionnelles

Dans le cadre d'une aide à l'acquisition de matériel, il est proposé les subventions suivantes :

- **Pétanque de Battant** (matériel informatique) **500 €**
- **Vesontio Krav Maga** (matériel pédagogique) **500 €**

En cas d'accord, la somme totale, soit **23 500 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300

II. Programme Animations

2-1 Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé le versement du solde de la subvention relative à la saison 2025/2026 en complément du premier versement réalisé à l'automne 2025 (délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2025).

Clubs	Rappel Montant 2024/2025	Montant 2025/2026	Acompte 2025/2026	Solde 2025/2026
Amicale Cycliste Bisontine	2 500 €	2 500 €	1 900 €	0 €
Besançon Association Patinage Artistique	1 300 €	1 300 €	700 €	600 €
Besançon Volley Ball	2 800 €	1 400 €	800 €	600 €
Club Pugilistique Bisontin	4 500 €	4 200 €	3 000 €	1 200 €
Doubs Sud Athlétisme	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Besançon BMX	2 500 €	2 500 €	1 900 €	600 €
Olympique de Besançon	4 200 €	2 800 €	2 000 €	800 €
La Saint Claude	2 800 €	1 400 €	800 €	600 €
Besançon Gymnastique Rythmique	2 100 €	700 €	500 €	200 €
DOJO Franc Comtois	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Entre-Temps escalade	2 100 €	2 100 €	1 200 €	900 €
Besançon Doubs Hockey Club	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Besançon Roche Tennis de Table	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Volant Bisontin	1 400 €	1 400 €	800 €	600 €
Association Sportive Besançon Patinage	1 500 €	1 500 €	800 €	700 €
Orchamps Palente AS	2 800 €	1 400 €	800 €	600 €
Indépendante Comtoise	2 800 €	2 800 €	2 000 €	800 €
Besançon Floorball	1 400 €	1 400 €	800 €	600 €
BRC Escrime	0 €	1 400 €	800 €	600 €

Clubs	Rappel Montant 2024/2025	Montant 2025/2026	Acompte 2025/2026	Solde 2025/2026
BUC escrime	0 €	1 400 €	800 €	600 €
PKA	0 €	1 400 €	800 €	600 €
Grand Besançon Bike Académie	0 €	1 050 €	0 €	1 450 €
TOTAL	45 600 €	43 550 €	27 900 €	15 450 €

Le Comité Régional Handi sport est un partenaire de la Ville de Besançon pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Cet opérateur est mobilisé notamment sur la mise en œuvre du Raid Handi Fort et l'opération Vital été. Par ailleurs, il accompagne les clubs et leurs éducateurs pour l'accueil de ces publics. Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 500 € au CHR.

Comité Régional Handi Sport 4 500 €

En cas d'accord, la somme totale, soit **19 950 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022114.20300.

2-2 Raid Handi Fort

La Ville de Besançon et le Centre Omnisports Pierre Croppet ont organisé les 22, 23 et 24 mai derniers la 17^{ème} édition du Raid Handi-Forts en partenariat avec le tissu associatif local.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations mobilisées :

- Balise 25	500 €
- Club alpin Français	500 €
- ASCCB	250 €
- Soleil Brille Pour Tout le Monde	250 €
- Hand Ensemble	250 €
- Décoche Bisontine	750 €
- Entre Temps Escalade	500 €
- Groupe PSL	250 €
- BRC escrime	250 €
- ASBP	250 €
- Sport Défi	250 €
- Besançon Curling	250 €
- GBTA	250 €
- Sors les mains de tes poches	250 €
- Droits devant 25	250 €

En cas d'accord, la somme totale, soit **5 000 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022112.20300.

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification. Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas d'utilisation de la subvention à une fin non conforme à l'objet pour lequel elles ont été attribuées. Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :
 - o Manifestations sportives et subventions exceptionnelles:
 - Besançon BMX 13 000 €
 - Besançon Triathlon 6 000 €
 - Besançon Football 1 000 €
 - Besançon Curling 1 000 €

▪ Soleil Brille pour tout le Monde	500 €
▪ Kyudo Besançon	500 €
▪ Besançon Vol Libre	500 €
▪ Pétanque de Battant	500 €
▪ Vesontio Krav Maga	500 €
○ Animations:	
▪ BAPA	600 €
▪ BVB	600 €
▪ CPB	1 200 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	600 €
▪ OB	800 €
▪ La Saint Claude	600 €
▪ BGR	200 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 000 €
▪ Besançon Roche Tennis de table	800 €
▪ Volant Bisontin	600 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	600 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ Besançon Floorball	600 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ BRC Escrime	600 €
▪ BUC Escrime	600 €
▪ PKA	600 €
▪ GBBA	1 450 €
▪ Balise 25	500 €
▪ Club alpin Français	500 €
▪ ASCCB	250 €
▪ Soleil Brille Pour Tout le Monde	250 €
▪ Hand Ensemble	250 €
▪ Décoche Bisontine	750 €
▪ Entre Temps Escalade	500 €
▪ Groupe PSL	250 €
▪ BRC escrime	250 €
▪ ASBP	250 €
▪ Sport Défi	250 €
▪ Besançon Curling	250 €
▪ GBTA	250 €
▪ Sors les mains de tes poches	250 €
▪ Droits devant 25	250 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

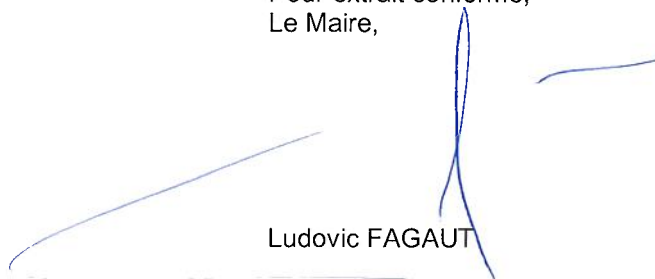
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT